



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Service expertise territoriale,
risques et sécurité

Risques et soutien crise

Affaire suivie par :
Mme Adeline PIOCHE
02 33 06 39 83
adeline.pioche@manche.gouv.fr

Objet : porter à connaissance de l'atlas
régional
PJ : Atlas régional de prédisposition au risque
estival de feu de forêt et de végétation

Le directeur départemental des territoires
et de la mer

à

Destinataire in fine

Saint-Lô, le **26 JUIL. 2024**

En France, l'augmentation du nombre de jours de chaleur et la raréfaction des précipitations en lien avec le changement climatique accroissent le risque de feux de forêt et de végétation. La Normandie n'est pas épargnée et nous nous devons d'anticiper une recrudescence des incendies. Pour informer chacun de cette situation encore mal connue, le préfet de la région Normandie a publié, en concertation avec les acteurs concernés, un premier atlas régional de prédisposition au risque estival de feu de forêt et de végétation.

Selon cet atlas régional, 300 massifs forestiers de plus de 20 ha présentent au moins un risque modéré. Parmi eux, une trentaine de massifs présentent un risque élevé. Cet atlas fournit des premiers éléments de connaissance sur ce risque émergent en région Normandie. Il a essentiellement pour vocation de sensibiliser la population et les collectivités au risque de feux de forêt.

Compte tenu des données utilisées, la carte ne doit pas être consultée en dessous de l'échelle au 1/100 000^{ème}. Elle ne peut donc pas être utilisée pour qualifier le risque à l'échelle de la parcelle. Cet atlas constitue une première sensibilisation au risque feu de forêt et végétation dans notre département.

Cet atlas ne constitue pas les cartes prévues par la loi du 10 juillet 2023 qui, d'ici fin 2026, seront portées à la connaissance des collectivités. Elles éclaireront vos décisions d'urbanisme et l'élaboration de vos documents d'urbanisme. D'autres travaux plus opérationnels sont ou pourront être menés notamment par l'Office national des forêts (ONF) et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

L'atlas est disponible sur le site de la DREAL Normandie (Thématique > Risques naturels > Aléas normands > Les différents types de risques > Feux de forêt et de végétation), et au lien suivant :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5c669208-dbf2-4259-b679-6e8d4b88a735>

Pour en savoir plus sur la méthode employée pour produire l'atlas, la notice technique et le rapport complet sont disponibles sur le site de la DREAL :

- la notice technique

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/feu_de_foret/Notice_Atlas_Feux_de_Foret.pdf

- et le rapport complet associé à l'atlas :

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/feu_de_foret/Atlas_Feux_de_Foret.pdf

Enfin, je vous appelle à une nécessaire vigilance renforcée à proximité des massifs à risque, notamment en période sensible, ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur sur l'apport et l'usage de feu en forêt (arrêté n°05-184 du 8 février 2005 portant sur la protection des forêts contre l'incendie dans la Manche).

Les services de la DDTM se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Le directeur départemental
des territoires et de la mer**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guillaume Barron', is written over the printed name.

Guillaume Barron

Destinataires in fine

Mmes et MM. les maires des communes ci-après :

- AGNEAUX
- AGON-COUTAINVILLE
- BARENTON
- BARNEVILLE-CARTERET
- BEAUCOUDRAY
- LA HAGUE
- BEUVRIGNY
- BREHAL
- BRETTEVILLE-SUR-AY
- BREVILLE-SUR-MER
- BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
- BRICQUEVILLE-SUR-MER
- BUAIS-LES-MONTS
- CARNEVILLE
- CAROLLES
- CHAMPEAUX
- CHERBOURG-EN-COTENTIN
- VICQ-SUR-MER
- COUDEVILLE-SUR-MER
- COULOUVRAY-BOISBENATRE
- CREANCES
- DIGOSVILLE
- DONVILLE-LES-BAINS
- DOVILLE
- DUCEY-LES CHERIS
- FERMANVILLE
- LA FEUILLIE
- GATHEMO
- GATTEVILLE-LE-PHARE
- GAVRAY-SUR-SIENNE
- GEFFOSSES
- GER
- GONNEVILLE-LE THEIL
- GOUVETS
- GOUVILLE-SUR-MER
- GRATOT
- HAMBYE
- JULLOUVILLE
- LA HAYE-D'ECTOT
- LA HAYE
- HEAUVILLE
- HUDIMESNIL
- ISIGNY-LE-BUAT
- LESSAY
- LINGEARD
- TOURNEVILLE-SUR-MER
- MONTSENELLE
- MARGUERAY
- MARTINVAST

- MAUPERTUS-SUR-MER
- LE MESNIL-AU-VAL
- LE MESNIL-GILBERT
- LE MESNIL-OZENNE
- LA MEURDRAQUIERE
- MILLIERES
- LES MOITIERS-D'ALLONNE
- MONTAIGU-LES-BOIS
- MORTAIN-BOCAGE
- MUNEVILLE-LE-BINGARD
- GRANDPARIGNY
- PERCY-EN-NORMANDIE
- LA PERNELLE
- PERRIERS-EN-BEAUFICEL
- LE PETIT-CELLAND
- LES PIEUX
- PIROU
- PORT-BAIL-SUR-MER
- QUETTEHOU
- LE ROZEL
- SAINT-BRICE-DE-LANDELLES
- SAINTE-CECILE
- SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY
- SAINT-CYR-DU-BAILLEUL
- SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY
- SAINT-GERMAIN-SUR-AY
- SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
- SAINT-JAMES
- SAINT-JEAN-LE-THOMAS
- SAINT-LAURENT-DE-CUVES
- SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
- CHAULIEU
- SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
- SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
- LE PARC
- SAINT-POIS
- SARTILLY-BAIE-BOCAGE
- SAUSSEMESNIL
- SOURDEVAL
- SUBLIGNY
- SURTAINVILLE
- LE TEILLEUL
- TESSY BOCAGE
- TORIGNY-LES-VILLES
- VER
- VESLY

MM. les présidents des EPCI ci-après :

- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL – NORMANDIE
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-LÔ AGGLO
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRANVILLE TERRE ET MER
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

